

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°40-2022-311

PUBLIÉ LE 1 SEPTEMBRE 2022

Sommaire

Direction départementale des finances publiques / service

40-2022-09-01-00003 - Délégation de signature Pôle Gestion Fiscale (3 pages)

Page 3

Direction départementale des finances
publiques

40-2022-09-01-00003

Délégation de signature Pôle Gestion Fiscale



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DES LANDES
23 rue Armand Dulamon
40000 MONT-DE-MARSAN



FINANCES PUBLIQUES

Décision de délégations spéciales de signature pour le pôle gestion fiscale

L'administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques des Landes,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 18 juin 2009 portant création de la direction départementale des Landes;

Vu le décret du 1^{er} avril 2019 portant nomination de M. Pascal ANOULIES, administrateur général des finances publiques en qualité de directeur départemental des finances publiques des Landes ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 28 mai 2019 fixant au 1^{er} septembre 2019 la date d'installation de M. Pascal ANOULIES dans les fonctions de directeur départemental des finances publiques des Landes;

Article 1- Décide de donner délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, à :

1. pour la division fiscalité des particuliers, missions foncières, affaires juridiques:

Eric CHAPUIS, inspecteur divisionnaire des finances publiques, responsable de la division et adjoint au chef de pôle gestion fiscale

Réseau des particuliers et missions foncières

- Bruno DUBOIS, inspecteur des finances publiques
- Anne-Marie LAPORTE, contrôleuse des finances publiques

Affaires juridiques

- Aurore ARMENGAUD, inspectrice des finances publiques
- Bernard ANCIANT GRASDEPOT, inspecteur des finances publiques
- Virginie FAUCHER, inspectrice des finances publiques
- Emilie GUETTA, inspectrice des finances publiques

2. pour la division recouvrement contentieux des professionnels et des particuliers

Julien RENAUX, inspecteur divisionnaire des finances publiques, responsable de la division et adjoint au chef du pôle gestion fiscale

Équipe dédiée, Recouvrement des professionnels et des particuliers

- Grégory DESCOURS, inspecteur des finances publiques
- Françoise GOGÉON, inspectrice des finances publiques
- Romain BAYLE, contrôleur des finances publiques
- Sylvie EGIOLE, contrôleuse principale des finances publiques

Amendes

- Jérôme PY, contrôleur principal des finances publiques

Huissiers

- Philippe LORTHOLARY, inspecteur des finances publiques

3. pour la division contrôle Fiscal et réseau des professionnels :

Laurence GUYONNET, inspectrice divisionnaire des finances publiques, responsable de la division et adjointe au chef du pôle gestion fiscale

Programmation et suivi d'activité, commission IDTCA et conciliation, Suivi interlocution et transactions, visa pénal, suivi BCR

- Élodie DESBRUERES, inspectrice des finances publiques
- Sao-Mi VANG-LE TYRANT, inspectrice des finances publiques

Réseau des professionnels

- Auxane LAVIGNE, inspectrice des finances publiques
- Isabelle HARTE, contrôleuse des finances publiques

Article 2 - La présente décision prend effet au 1^{er} septembre 2022. Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département.

Fait à Mont-de-Marsan, le **31 AOUT 2022**
L'administrateur général des finances publiques
Directeur départemental des finances publiques des Landes

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal line extending to the right.

Pascal ANOULIÈS